



Arthurimmo.com
LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT

Cabinet MORERE
04 93 34 12 80
agence@cabinet-morere.com

TARIFICATION

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 qui redéfinit la réglementation applicable à l'agent immobilier en matière d'affichage des prix et son entrée en application le 1er avril 2017, l'ensemble des honoraires sera à la charge du vendeur suivant mandat de vente, voici la tarification de nos honoraires de transaction :

Appartements :

- Pour un prix de vente inférieur à 100 000€ : honoraires forfaits de 5 000€ TTC
- Au-delà : honoraires de 6% TTC du prix de vente

Villas :

- Honoraires de 6% TTC du prix de vente

Terrains :

- Honoraires de 10% TTC du prix de vente

Fonds de commerce, cession de bail et murs commerciaux :

- Honoraires de 10% TTC du prix de vente

Garages et parkings :

- Honoraires de 3 000€ forfaits TTC pour un lot simple
- Honoraires de 5 000€ forfaits TTC pour un lot double